



COMMUNE DE BOFFLENS

CONSEIL GENERAL BOFFLENS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 19 JUIN 2023

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13.12.2022
4. Préavis municipal n°01/2023 relatif au rapport de gestion et comptes 2022
5. Préavis municipal n°02/2023 relatif au taux d'imposition 2024
6. Préavis municipal n°03/2023 relatif à la vente d'actions de la Romande Energie (RE)
7. Elections statutaires
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles.

Philippe Monnard, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h01.

En préambule, le Président annonce aux membres un changement au niveau de l'article 6 de la Loi sur les communes, à savoir: Un membre du Conseil général qui manque deux séances du Conseil général consécutives sans juste motif est réputé démissionnaire.

Le Président fait ensuite lecture des deux courriers de démission qu'il a reçus :

- Monsieur Michaël Noble, membre du Conseil général, annonce sa démission en raison de son déménagement au 1^{er} août 2023.
- Madame Iphigeneia Debruyne, secrétaire du Conseil général, annonce sa démission par courrier du 14 juin 2023.

1. Appel

Le quorum est atteint. Il y a 27 présents, 2 absent et 13 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu

Le Président informe qu'il n'y a pas d'assermentation.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13.12.2022

Le Président informe que deux corrections ont été effectuées, à savoir :

- Au point 5. il s'agit de Monsieur Jean-Marc Monnier et non pas de Monsieur Eric Monnier.
- Au point 10. il s'agit de Monsieur Nicolas Descombes et non pas de Monsieur Nicolas Mégroz.

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée avec les 2 modifications.

Décision : le procès-verbal du 13.12.2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

4. Préavis municipal n°01/2023 relatif au rapport de gestion et comptes 2022

Le Président, passe la parole à la Municipalité. Monsieur Nicolas Descombes, Syndic, n'a pas de complément à ajouter.

Le Président passe la parole à Monsieur Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances qui fait lecture du rapport et propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis municipal n°01/2023.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet à votation le préavis municipal n°01/2023.

Décision : le préavis n°01/2023 relatif au rapport de gestion et comptes 2022 est accepté à la majorité des membres présents (une abstention).

5. Préavis municipal n°02/2023 relatif au taux d'imposition 2024

Le Président, passe la parole à la Municipalité. Monsieur Nicolas Descombes n'a pas de complément à ajouter.

Le Président passe la parole à Monsieur Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances, qui fait lecture de son rapport et propose aux membres du Conseil général d'accepter la proposition de maintenir le taux d'imposition à 69%.

La parole n'étant pas demandée, Le Président soumet à votation le préavis municipal n°02/2023.

Décision : le préavis n°02/2023 relatif au maintien du taux d'imposition à 69% pour 2024 est accepté à la majorité des membres présents (une abstention).

6. Préavis municipal n°03/2023 relatif à la vente d'actions de la Romande Energie

Le Président, passe la parole à la Municipalité. Monsieur Nicolas Descombes revient sur les points importants mentionnés dans le préavis municipal concernant le portefeuille de 700 actions à la Romande Energie.

Le Président passe la parole à Monsieur Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances, qui fait lecture de son rapport et propose aux membres du Conseil général

d'accepter le préavis municipal n°03/2023 relatif à la vente d'actions de la Romande Energie en respectant les conditions énumérées dans le rapport.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Pierre-Alain Fiechter prend la parole et demande si une vente globale des actions aurait une influence sur la péréquation. Monsieur Yvan Ganty, Boursier, répond que selon la fiduciaire ce ne serait pas le cas étant donné que les liquidités que la Commune possède n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul.

Monsieur Pierre-Alain Fiechter suggère que la priorité soit portée sur les projets actuellement en cours, comme la rénovation du collège avant de prévoir d'autres investissements et il ajoute que le réseau d'eau est un projet qui n'a pas encore été bouclé dans la mesure où des subventions à hauteur de 40% avaient été promises par le Canton.

Monsieur Nicolas Descombes précise que suite à la séance qui s'est tenue, la subvention cantonale de 40% ne reflète pas la réalité des chiffres annoncés par le Canton et que la Commune recevra. Par ailleurs, aucun document du Canton n'a été retrouvé de l'ancienne législature.

Monsieur Éric Morier propose d'amender la décision pour ce préavis et d'attendre que bouclement des comptes relatif au projet du réseau d'eau ait été transmis à la Municipalité.

Il aborde ensuite le sujet de la sauvegarde du climat avec le plan climat vaudois que le Canton a établi. Il trouve par ailleurs fort dommage voire dommageable de se séparer de ce type de patrimoine. La Commune pourrait être amenée à justifier sa consommation de CO2 et devra acheter du courant vert. Les premiers qui bénéficieront du courant vert seront les actionnaires de la Romande Énergie et les autres communes le paieront au prix fort.

Monsieur Daniel Besson rejoint les propos de Monsieur Éric Morier. Il suggère aux membres de refuser ce préavis.

Monsieur Stefan Schmid informe qu'il est également opposé à cette vente de patrimoine tout comme d'autres membres qui prennent la parole tour à tour.

Monsieur Nicolas Descombes tient à préciser que le préavis stipule que le Conseil autorise la Municipalité à vendre jusqu'à 700 actions aux meilleures conditions et de laisser le choix à la Municipalité du moment ainsi que de la procédure de vente durant la présente législature. Cette vente se passera uniquement en cas de besoin réel.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet à votation le préavis municipal n°03/2023.

Décision : le préavis n°03/2023 relatif à la vente d'actions de la Romande Energie est refusé à la majorité des membres présents (22 contre – 2 pour – 2 absentions).

Monsieur Éric Morier demande au Président de bien vouloir retirer son amendement compte tenu de la décision, ce qui est fait.

7. Elections statutaires

Monsieur Philippe Monnard informe qu'il se représente en qualité de Président.

Monsieur Bernard Roellinger informe qu'il se représente en qualité de vice-Président.
La Commission de Gestion et Finances confirme qu'elle se représente dans son ensemble.

Décisions :

- **Monsieur Philippe Monnard est élu Président à l'unanimité des membres présents.**
- **Monsieur Bernard Roellinger est élu vice-Président à l'unanimité des membres présents.**
- **Madame Nathalie Lachat, Madame Danièle Roussy, Monsieur Vincent Monnier, Monsieur Claude-Alain Sordet, Monsieur Olivier Pittet et Monsieur Jean-Luc Besson (suppléant) sont réélus à la Commission de Gestion et Finances à l'unanimité des membres présents.**

Le Président demande des propositions afin de remplacer la secrétaire du Conseil général. Aucun membre ne se présente.

Le Président informe que Monsieur Bernard Roellinger continuera en qualité de secrétaire a.i. jusqu'au prochain Conseil et demande aux membres d'en parler et d'y réfléchir. Il ajoute qu'il ne sera plus nécessaire d'écrire les procès-verbaux dans le grand livre.

Monsieur Nicolas Descombes précise qu'une annonce paraîtra dans le prochain bulletin communal.

8. Communications de la Municipalité

Madame Muriel Vuagniaux, Municipale, aborde le sujet de la future construction scolaire regroupant les élèves de 1P à 8P (regroupement de l'établissement scolaire de Vaulion et de Romainmôtier) et informe que les 10 Municipalités membres de l'AscoVaBaNo n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente sur l'un des 3 projets soumis (Croy – Romainmôtier – Vaulion).

Elle informe que la Commission de fonctionnement pour l'UAPE de Romainmôtier (1P à 6P) a proposé aux Municipalités d'agrandir cette structure à 36 places dès la rentrée 2023 en accord avec l'AJOVAL (24 places actuellement). Les 8 Municipalités membres de la COFO ont validé cet agrandissement malgré l'impact financier. Il a fallu tenir compte de la liste d'attente de l'AJOVAL pour cette structure d'accueil et de l'accès au réfectoire de Vaulion qui ne sera plus proposé aux 5-6P dès la rentrée. Madame Vuagniaux informe à ce propos que le réfectoire de Vaulion ne pourra en effet plus accueillir les élèves de 5-6P dès la rentrée 2023. Le Codir de l'AscoVabaNo a dû prendre cette décision en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. Les élèves de 7-8P n'ayant pas de transport scolaire pour rentrer durant la pause de midi, l'Association scolaire est obligée de leur garantir une place au réfectoire et au parascolaire, ce qui n'est pas le cas des 5-6P qui ont la possibilité de rentrer à midi. Les parents des élèves des 5-6P pourront donc inscrire leur enfant à l'UAPE le Môtier au vu de cette prochaine augmentation des places.

Madame Guylène Besson souhaite connaître la position de la Municipalité de Bofflens par rapport à la construction du nouveau collège. Madame Vuagniaux informe que la commune soutient cette nouvelle construction tout comme les autres communes membres de l'Association étant donné

qu'il y a un réel besoin au vu de l'augmentation des effectifs. Or, les 10 Municipalités ne se sont pour le moment pas mises d'accord sur un emplacement, raison pour laquelle le projet est en standby. Madame Vuagniaux en reparlera au Conseil général lorsque l'emplacement aura été validé ainsi que le coût global.

Monsieur Lucas Wettstein, Municipal, donne des informations sur les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable avec une présentation qui est jointe au procès-verbal.

La Municipalité a reçu le décompte final de la part du bureau d'ingénieurs :

Libellé	Montant préavis CHF	Montant exécuté CHF
Coût global des travaux	1'416'568	1'077'000
Part à charge de Bofflens	589'455	480'000

Monsieur Lucas Wettstein présente le Budget d'exploitation annuel de l'Entente du Vanté d'un montant de CHF 54'800.-

Il souligne qu'il faudra adapter le prix de vente l'eau est annonce les tarifs au m3 dans sa présentation avec 2 variantes envisageables :

- CHF 1,46 au m3 avec un prélèvement sur le compte de réserve général ;
- CHF 1,94 au m3 sans prélèvement sur le compte de réserve général.

Monsieur Pierre-Alain Fiechter demande si un tarif dégressif est prévu pour les grands consommateurs, notamment pour les paysans. Monsieur Lucas Wettstein pense qu'il est interdit de pratiquer un prix différencié, le prix de l'eau devant être identique pour tout le monde. Il va toutefois se renseigner sur ce point.

Quand les travaux du réservoir seront effectués, une alternative serait de conserver le réservoir actuel moyennant des travaux très légers afin de garder de l'eau non potable pour les exploitants agricoles.

Monsieur Nicolas Descombes informe qu'une séance sera prochainement organisée avec les agriculteurs pour discuter de tous ces éléments et afin de pouvoir aller dans le sens des agriculteurs et trouver des solutions.

Monsieur Lucas Wettstein propose un vote d'intention sur les 2 variantes afin de savoir dans quel sens la Municipalité devra aller dans son préavis pour le prochain Conseil :

- Variante 1 : Aucun prélèvement n'est effectué sur le compte de réserve général (CHF 1,94 au m3);
- Variante 2 : Un prélèvement est effectué sur le compte de réserve général (CHF au 1,46 au m3).

Suite au vote d'intention, la variante 2 est retenue à la majorité des membres présents (20 pour la variante 2 et 5 abstentions).

Madame Laurence Mégroz, Municipale, présente l'avant-projet de la dépendance du Collège de Bofflens. Le bureau communal, un local commercial et des sanitaires sont prévus au rez-de-chaussée. La salle de Municipalité serait au 1^{er} étage. La présentation est jointe au procès-verbal.

Madame Josette Paccaud prend la parole et demande où le matériel qui se trouve actuellement dans la dépendance et appartenant aux Paysannes vaudoises ainsi qu'à la Jeunesse pourra être entreposé. Madame Laurence Mégroz répond que des solutions seront trouvées.

9. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Monsieur Bastien Brandt, Municipal, des informations de suivi sur la fontaine du bas du village étant donné qu'elle a de nouveau une bâche. Monsieur Bastien Brandt informe qu'une sous-couche a été posée pour qu'elle évite de fuir.

Madame Andrea Stuber demande où en sont les recherches pour l'engagement d'un-e employé-e communal-e. Monsieur Nicolas Descombes informe que 2 candidats ont été retenus et la Municipalité doit se positionner et décider si elle engage l'un des 2 candidats ou si elle accepte la proposition du groupement forestier qui serait engagé en qualité de prestataire externe.

Monsieur Christophe Mégroz prend la parole par rapport à la nouvelle place de jeux. Il remercie la Municipalité pour cette place de jeux mais revient sur les travaux qui ont été faits et il est surpris que le sol n'ait pas été remis à niveau. Monsieur Nicolas Descombes confirme qu'il ne sera pas entrepris d'autres travaux sur le terrain, qu'il faut maintenant attendre que l'herbe pousse. Il ajoute que si tout avait dû être renivelé, le budget alloué n'aurait pas pu être respecté.

Monsieur Pierre-Alain Fiechter intervient par rapport au suivi administratif de la Municipalité. Il a été confronté à plusieurs cas ces derniers temps. Il y a environ 18 mois a ramené les baux à ferme qui comportaient des erreurs, la secrétaire lui a répondu que le nécessaire serait rapidement fait. Or, n'ayant pas de nouvelle environ une année après il repasse vers la secrétaire qui lui confirme que ce sera fait et il constate que rien n'a encore été entrepris.

Il donne un autre exemple : fin mars il passe au bureau pour déposer une enquête préalable hors zone à bâtir et la secrétaire l'a alors informé que ce serait traité le soir-même. Environ un mois après il croise Monsieur Bastien Brandt et lui demande si tout a bien été transmis à Lausanne. Ce dernier le lui confirme alors que 2 mois après Monsieur Pierre-Alain Fiechter apprend lors d'un échange téléphonique avec le Canton que les documents n'ont jamais été transmis par la Municipalité.

Monsieur Bastien Brandt confirme qu'il y a eu un problème de communication pour la mise en l'enquête et qu'il s'agit ici d'un cas isolé, il s'en excuse.

Monsieur Nicolas Descombes revient sur les baux à ferme et informe que du retard a été pris pour certains dossiers et que le nécessaire sera fait.

Monsieur Bernard Roellinger demande des informations sur les travaux de la fontaine sur Chaumy. Monsieur Bastien Brandt explique que les travaux ont d'abord été attribués à l'entreprise de paysagistes Des Mélèzes et que celle-ci a hélas fait faillite entretemps. Une autre entreprise a donc été mandatée pour les travaux et ils ont sous-traité avec un sanitaire incompetent qui a fait beaucoup d'erreurs. Un autre sanitaire a donc dû être engagé qui a pu finir le travail correctement en 2 jours.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45 sans contre-appel.

Président du Conseil
Philippe Monnard

Secrétaire a.i.
Bernard Roellinger

Annexes :

- Présentation de M. Wettstein_ Finances relatives aux compte eau potable
- Présentation de Mme Mégroz_Avant-projet de la dépendance